

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1997

17 août 2013

SOMMAIRE

A.S.M. Investments S.A., SPF	95814	Quinlan Private Balaton Holdings S.à r.l.	95818
Atlas Copco Finance S.à r.l.	95816	Quinlan Private Balaton Holdings S.à r.l.	95817
Bonimo S.A.	95813	RBS PPP Investments S.C.A. SICAR	95856
CAVOK Luxembourg S.A.	95812	R. De Lorenzi et Fils S.à r.l.	95818
CT GP S.à r.l.	95851	Serham Sàrl	95818
Cubelux Sàrl	95831	Serini Sàrl	95818
GPI Invest	95832	Société de Gestion Fiduciaire S.à r.l.	95819
Haig Luxembourg Holdco S.à r.l.	95844	Société des Ateliers Nic. Olinger S.A.	95819
Hamburg, Jungfernstieg 16-20 Beteiligung B S.à r.l.	95838	SOPAI SIF SICAV	95812
Helium II S.à r.l.	95820	Sorlas	95812
H.I.G. Luxembourg Holdings Eleven S.à r.l.	95836	Sorlas	95812
H Invest S.A.	95834	Studio P.M.	95811
Infra-Invest	95848	SVM Finance Luxembourg 1	95816
Isolde II S.à r.l.	95851	Synergryn S.A.	95816
Luxembourg Central Station Centre ...	95854	TA Reinsurance S.A.	95819
Matériaux du Nord S.A.	95830	T.C.G. Gestion S.A.	95811
Ollean Etudes Luxembourg S.A.	95810	Ternium S.A.	95850
Ollean Etudes Luxembourg S.A.	95815	Textil Project S.A.	95810
Partners Group Asia-Pacific Real Estate 2011 S.C.A., SICAR	95820	T.F.K. s.à r.l.	95819
Partners Group Direct Infrastructure 2011 S.C.A., SICAR	95810	The Turquoise Fund	95815
Partners Group Direct Mezzanine 2011 S.C.A., SICAR	95810	Titan Management Investment SCA	95817
Partners Group Global Infrastructure 2012 S.C.A., SICAR	95856	Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR	95811
PeaksideWert Holdings S.à r.l.	95814	Triodos S II LuxCo S.à r.l.	95819
Perfas	95815	Unbranded SA	95811
P.R.N.E. SA Parc Résidentiel Nei Esch ...	95816	Waterland Lux II S.à r.l.	95814
Program Holding S.A.-SPF	95817	Yazou Investment S.A.	95813
Prosyne S.à r.l.	95817	Yodine S.A.	95813
Pub Freehold Acquisitions S.à r.l.	95813	YOLA Investments S.à r.l.	95814
QS Quint:Essence Strategies S.à r.l. & Cie	95818	ZED Eco Investments I S.A.	95815

Partners Group Direct Mezzanine 2011 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 161.910.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 28 juin 2013

PricewaterhouseCoopers est réélu comme réviseur d'entreprises pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour PARTNERS GROUP DIRECT MEZZANINE 2011 S.C.A., SICAR
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013086840/14.

(130106434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Ollea Etudes Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.
R.C.S. Luxembourg B 88.582.

—
Extrait de résolution adoptée par l'assemblée générale tenue le 23 janvier 2013

L'assemblée renouvelle la société YES EUROPE aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086827/11.

(130107414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Partners Group Direct Infrastructure 2011 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 158.636.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARTNERS GROUP DIRECT INFRASTRUCTURE 2011 S.C.A., SICAR
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013086837/11.

(130106441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Textil Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 60.922.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 23 mai 2013

Madame Marzia LIEVORE, femme au foyer, née le 9 avril 1961 à Thiene (Italie), demeurant au 48, via Giacomo Matteotti, I-36010 Chiuppano (Italie), et Madame Mariagrazia RINALDI, comptable, née le 27 février 1976 à Monopoli (Italie), domiciliée professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommées nouveaux administrateurs de la société pour une durée de deux ans.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme
TEXTIL PROJECT S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2013087031/18.

(130106720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Unbranded SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 166.821.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Unbranded S.A. (la Société) en date du 24 juin 2013 que Ernst & Young S.A. a démissionné de son rôle de réviseur d'entreprises de la Société, de manière rétroactive, avec effet au 1^{er} janvier 2013, et que, Fiduciaire Accura S.A., société anonyme ayant son siège social au 12, avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.675 a été nommée commissaire aux comptes de la Société de manière rétroactive, avec effet au 1^{er} janvier 2013 et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société pour l'année financière close au 31 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Unbranded S.A.

Référence de publication: 2013087054/18.

(130107141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 123.634.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2013087019/14.

(130106508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

T.C.G. Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 67.822.

Une liste des fondés de pouvoirs de la Société TCG Gestion S.A. en fonction au 31 Mai 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCG Gestion S.A.
Signature

Référence de publication: 2013087014/12.

(130107478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Studio P.M., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8469 Eschen, 17, rue Gaichel.
R.C.S. Luxembourg B 99.364.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087002/10.

(130106876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

SOPAI SIF SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 169.641.

Die Mandate als Verwaltungsratsmitglieder von Herrn Alfons Klein, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Herrn Andreas Jockel, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg und Herrn Max von Frantzius, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg wurden mit Wirkung zum 27. Juni 2013 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 verlängert.

Mit Wirkung zum 27. Juni 2013 wurde KPMG Luxembourg S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg.

SOPAI SIF SICAV

Référence de publication: 2013086993/16.

(130106775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Sorlas, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 157.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013086994/10.

(130106802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Sorlas, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 157.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013086995/10.

(130106812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

CAVOK Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 119.868.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 27 juin 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de:

- CAVOK Luxembourg SA, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17 avenue Gaston Diderich.

Le même jugement a nommé juge commissaire Madame Carole BESCH, juge et liquidateur Me Marie-Christine GAUTIER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Marie-Christine GAUTIER

22, rue Marie-Adelaïde

L-2128 Luxembourg

Référence de publication: 2013087116/18.

(130107599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pub Freehold Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 161.710.

Les comptes annuels audités au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jorrit Cromptoets

Gérant de classe B

Référence de publication: 2013086866/12.

(130107080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Yazou Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 148.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013087094/13.

(130107672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Yodine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 146.490.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu le 27 juin 2013 au siège social de la société:

1) Le Conseil d'Administration, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Jérémy LEQUEUX de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 27 juin 2013, a décidé de coopter avec effet au 27 juin 2013 au poste d'administrateur de la Société Monsieur Cédric SCHMID, né le 04 juin 1980 à Frauenfeld (Suisse) domicilié au 179, Roswiesenstrasse, CH-8051 Zurich, jusqu'à l'Assemblée générale annuelle devant se tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YODINE S.A.

Référence de publication: 2013087095/14.

(130106376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Bonimo S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 21.070.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 6 juin 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré close pour insuffisance d'actifs les opérations de liquidation de la société suivante:

- BONIMO SA. (RCS B21070), dont le siège social à L- 1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, a été dénoncé en date du 15 mai 2000.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Stéphanie STAROWICZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2013087115/15.

(130107514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

YOLA Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 73.651.409,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 127.744.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'actionnaire M. Stephen Anthony Farrugia a fait l'objet d'un changement. A savoir:

- 28 Erpingham Road, London, SW15 1BG United Kingdom

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013087096/15.

(130106907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

A.S.M. Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 34.024.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26 juin 2013

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, comme Président du Conseil d'Administration pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013087141/14.

(130108385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Waterland Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2013087083/12.

(130106771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Peaksidewert Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.602.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 Juin 2013.

Peaksidewert Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013086849/13.

(130106783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

ZED Eco Investments I S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 172.140.

Die Generalversammlung der Aktionäre hat mit Wirkung vom 20. Juni 2013 KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, Rue Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013087100/13.

(130107528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Perfas, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 32.560.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2013

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Benoît VAN AERDEN, demeurant Meerlanlaan, 2, B-2610 WILRIJK, comme Président du Conseil d'Administration pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013086873/14.

(130107233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Ollean Etudes Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 88.582.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 11 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1462 du 09 octobre 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette:

- en date du 24 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1230 du 21 novembre 2003
- en date du 11 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 818 du 10 août 2004
- en date du 28 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1014 du 12 octobre 2004

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086828/15.

(130107415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

The Turquoise Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 124.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour The Turquoise Fund

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013087017/12.

(130106905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Atlas Copco Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.250.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 117.931.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 1^{er} juillet 2013

L'associé unique de la Société prend acte de la démission de Monsieur Bert CAERS, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, de son mandat de gérant de class A de la Société avec effet au 30 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087168/12.

(130108429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Synergryn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 175.147.

—
Les comptes annuels pour la période du 28 décembre 2012 (date constitution) au 31 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013087010/14.

(130106620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

SVM Finance Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 73.563.513,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.145.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2013087006/12.

(130106694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

P.R.N.E. SA Parc Résidentiel Nei Esch, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.962.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 3 mai 2013.

Les associés ont décidé de prolonger le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Paul LAPLUME, né le 22 mars 1958 à Dudelange, demeurant à 42, rue des Cerises, L - 6113 Junglinster, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour extrait conforme

Paul Laplume

Référence de publication: 2013086831/15.

(130107086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Prosyne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.741.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013086890/12.

(130107253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Program Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 32.074.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROGRAM HOLDING S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Référence de publication: 2013086888/13.

(130106645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Quinlan Private Balaton Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.990.

—
En date du 28 juin 2013, Babette Chambre, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de Gérant de type B de la société Quinlan Private Balaton Holdings S.à r.l., avec siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 133990.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013086896/14.

(130106833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Titan Management Investment SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.443.

—
La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2018 du 31 août 2011.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2012, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2013087041/15.

(130106849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Quinlan Private Balaton Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.990.

En date du 28 juin 2013, Catherine BAUDHUIN, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de Gérant de type B de la société Quinlan Private Balaton Holdings S.à r.l., avec siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 133990.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013086897/14.

(130106833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

QS Quint:Essence Strategies S.à r.l. & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 20, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 141.359.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013086899/10.

(130107331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

R. De Lorenzi et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 14, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 57.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086900/10.

(130107436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Serham Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 61-63, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 119.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086972/10.

(130107465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Serini Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.931.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Référence de publication: 2013086973/10.

(130107405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

T.F.K. s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Kiricheneck.
R.C.S. Luxembourg B 144.211.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087015/10.

(130107006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.**TA Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.
R.C.S. Luxembourg B 97.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TA REINSURANCE S.A.

Référence de publication: 2013087023/10.

(130106277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.**Société de Gestion Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 44.531.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086982/10.

(130107546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.**Société des Ateliers Nic. Olinger S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 11, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 18.760.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013086983/10.

(130107178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.**Triodos S II LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 158.971.

Par une décision prise le 31 mai 2013, l'actionnaire unique de la société a décidé de renouveler le mandat de KPMG Audit, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises,

Ce mandat aura une durée d'un an, jusqu'à la prochaine décision de l'actionnaire unique, approuvant les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

Pour TRIODOS S II LUXCO SARL

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013087021/14.

(130107494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Partners Group Asia-Pacific Real Estate 2011 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 161.925.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARTNERS GROUP ASIA-PACIFIC REAL ESTATE 2011 S.C.A., SICAR
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013086835/12.

(130106439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Helium II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 178.302.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

HELIUM S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.978,

represented by Me Nicolas GROSJEAN, lawyer, with professional address at 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The above mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a "société à responsabilité limitée", which such party declared to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by the current Luxembourg laws, especially, the laws of 10 August 1915 on commercial companies, of 18 September 1933 and of 28 December 1992, as amended on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Law").

Art. 2. The Company's name is "HELIUM II S.à r.l.".

Art. 3. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

To render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits and credits, to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this Article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

To enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the

performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of any applicable law;

To enter into agreements, including, but not limited to any form of acquisition agreement, sale promise, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds;

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the cease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration. The Company has as of the date of its incorporation before the notary the capacity to perform all activities connected to its corporate object described in article 3.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), adopted in the same manner required for the amendment of the Articles.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers.

This board of managers shall be composed of managers A and managers B, having different powers of signature and of decision making, such as set forth below.

The manager(s) need not be shareholder(s) of the Company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder.

The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers by the joint signature of any manager A and any manager B.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent (s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 14. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 48 (forty-eight) hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

2 (two) managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is at least one manager from each class of managers present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The decisions of the board of managers will be adopted by a simple majority of the managers, present or represented; knowing that at least one manager A and one manager B have adopted the said decisions.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers.

Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

General Meetings of shareholders

Art. 15. Decisions of the shareholders are taken as follows: in case of plurality of shareholders, the holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means.

Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders.

In such a case one general meeting shall be held annually in Luxembourg on the the last business day of May.

Other general meetings of shareholders shall be held in the city of Luxembourg at time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 14 (fourteen) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January, 1st and closes on December, 31.

Art. 18. Each year, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of Article 35 of the law of December 19, 2002 on the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the general meeting of shareholders of the Company, upon proposal of the sole manager or the board of managers (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 24. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be attributed to the shareholders.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

After payment of all debts and any charges against the Company and the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon now appeared:

Me Nicolas GROSJEAN, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of HELIUM S.a r.l. prenamed, by virtue of the above mentioned proxy, and declared to subscribe in the name and on behalf of said appearing party to the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares.

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed and fully paid up in cash.

Therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

Are appointed as managers A for an undetermined duration:

- Ms. Zamyra H. CAMMANS, manager, born on February 11, 1969 in Utrecht (Netherlands), with professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, and

- Mrs. Petronella J.S. DUNSELMAN, manager, born on April 6, 1965, in Amsterdam (Netherlands), with professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Are appointed as managers B for an undetermined duration:

- Mr. Ross GRATER, manager, born on July 11, 1980 in Windhoek, (Namibia), with professional address at 15-17 Grosvenor Gardens, SW1W 0BD, London, (UnitedKingdom), and

- Mr. Jean LEMAIRE, manager, born on July 10, 1953, in Bastogne (Belgium) with professional address at 12 A Rue de Randlingen L-8366 Hagen.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of a manager A and a manager B.

The Company shall have its registered office at L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the latter signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-huit juin.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

HELIUM S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.978.

ici représentée par Maître Nicolas GROSJEAN, avocat, avec adresse professionnelle au 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer par les présentes:

Dénomination - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, et plus particulièrement par les lois du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992, telle que modifiées, sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi»).

Art. 2. La dénomination de la Société sera "HELIUM II S.à r.l.".

Art. 3. L'objet de la Société est de détenir, directement ou indirectement, des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir au moyen d'achat, de souscription, d'acquisition tous titres et droits, sous quelque forme que ce soit, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers, sous quelque forme que ce soit, et de posséder, d'administrer, de développer et de gérer cette détention de participations.

La Société peut réaliser les opérations suivantes:

L'emprunt d'argent, sous quelque forme que ce soit, ou l'obtention de crédit, sous quelque forme que ce soit, et la levée de fonds au moyen de, comprenant mais sans limitation, l'émission d'obligations, de billets à ordre, de reconnaissances de dettes et d'autres instruments obligataires, l'utilisation de produits dérivés ou autres.

L'assistance, sous quelque forme que ce soit, comprenant mais sans limitation, par avances, prêts, dépôts monétaires et crédits, à ses filiales ou sociétés dans lesquelles elle a un intérêt financier direct ou indirect, même non substantiel, ou à des sociétés qui sont actionnaires directs ou indirects de la Société ou à des sociétés appartenant au même groupe de la Société (dénommées ci-après les «Sociétés Affiliées») et chacune comme la «Société Affiliée»).

Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même groupe de la Société si cette société détient, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec, la Société, dans tous les cas que ce soit en tant que bénéficiaire économique, mandataire, gardien ou autres fiducies. Une société sera considérée contrôler une autre société si la première société détient, directement ou indirectement, tout ou quasi tout le capital social de la société contrôlée ou a le pouvoir de diriger ou influencer la direction de la gestion ou de la politique de l'autre société, tant par son droit de vote que par contrat ou autrement.

L'octroi de garantie, de gage ou de tout autre forme de privilège, que ce soit par des conventions personnelles ou hypothécaires, sur l'entièreté ou une partie de l'entreprise, sur les biens (présents et futurs) quelque soit la méthode, en vue de l'accomplissement de tous contrats ou de toutes obligations de la Société et de toute Société Affiliée, ou de tout directeur ou officier de la Société ou des Sociétés Affiliées et de donner assistance aux Sociétés Affiliées dans les limites des lois applicables.

La conclusion de contrats, comprenant mais sans limitation, sous toutes formes de contrat d'acquisition, de promesse de vente, de contrats d'association, de contrats de prise ferme, de contrats de marketing, de contrats de gestion et de mise à disposition, de contrats d'administration et tout autre contrat pour les services, les contrats de vente, en relation avec la levée de fonds.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales permanents ou non, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société a, à la date de sa constitution devant notaire, la capacité de réaliser toutes les activités se rattachant à son objet social décrit à l'article 3.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni ne s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées d'associés ou de l'associé unique, le cas échéant.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa part du capital social.

Art. 10. Aucune cession de parts sociales entre vifs à des associés et/ou à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que si la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eu égard au surplus du prix de rachat.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La société est gérée par au moins un gérant. En cas de nomination de plus d'un gérant, les gérants constitueront ensemble un conseil de gérance.

Ce conseil de gérance sera composé de gérants de types A et B et ayant des pouvoirs de signature et de décision tel que prévus ci-dessous. Le ou les gérants ne doivent pas être nécessairement associés de la Société. Dans le cas où il y aurait un seul gérant, ce gérant unique détiendra l'ensemble des pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants seront désignés, et leur rémunération déterminée, par décision de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des votants ou sur décision de l'associé unique, le cas échéant.

La rémunération des gérants pourra être modifiée par une décision prise aux mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, pourront, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique, le cas échéant, seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas d'une pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) ne sera/seront pas obligatoirement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désigne parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la rédaction du procès-verbal du conseil de gérance, ou pour tout autre objet spécifié par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un des gérants.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins 48 (quarante-huit) heures avant l'heure fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion du conseil de gérance.

Cette convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par le consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou par tout autre moyen de communication approprié de chaque gérant.

La réunion du conseil de gérance est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

Le quorum sera atteint en présence de 2 (deux) gérants présents en personne ou dûment représentés par procuration ou par représentant, à condition qu'au moins, un gérant de chaque type soit présent.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques, ou par tout autre moyen de communication approprié un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens sera réputée équivalente à une participation en personne.

Les décisions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité simple des gérants présents ou représentés, sachant qu'au moins un gérant de type A et un gérant de type B ont adopté ces décisions.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit dans un document unique, transmis par voie circulaire, par courrier ordinaire, par courrier électronique, par télécopie ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être constatée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites sur un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Assemblées générales d'associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises comme suit:

en présence d'une pluralité d'associés, la tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision devant être prise, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Chaque associé vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg le dernier jour ouvrable du mois de mai.

Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales d'associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 14 (quatorze) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués à une seconde assemblée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Excepté les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet d'un procès-verbal ou être fixés par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année le conseil de gérance arrêtera le bilan. Le bilan contient l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant une liste de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, commissaires et associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication, au siège social de la Société, de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises telle que modifiée seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique, le cas échéant, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs commissaires peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique, le cas échéant, qui décide des termes et conditions de son / leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, de l'affecter au compte report à nouveau ou de l'affecter à un compte de réserve spéciale.

Art. 22. Sans préjudice de l'article vingt-et-un, l'assemblée générale des associés de la Société, sur proposition du gérant unique ou du conseil de gérance, (le cas échéant) peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la fin de l'année sociale en cours sur base d'un bilan intérimaire préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, et constatant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale, augmentée des bénéfices reportés et des réserves disponibles, moins les pertes reportées et les fonds mis en réserve à établir conformément à la Loi et aux Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou (le cas échéant) l'associé unique, doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

Art. 24. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de toutes les créances et dettes, connues ou non, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges détenues à l'encontre de la Société et des frais de la liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux associés conformément et afin d'obtenir en totalité le même résultat économique que pour les règles relatives à la distribution des dividendes.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Maître Nicolas GROSJEAN, prénommé, agissant dans sa qualité de représentant dûment autorisé de HELIUM S.à r.l., prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte de ladite comparante aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales.

L'ensemble des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'entière du capital social ont été intégralement souscrites et payées au moyen d'un apport en numéraire.

En conséquence, le montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) est maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire.

Estimation des coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

Sont nommés gérants de type A pour une durée indéterminée:

- Mademoiselle Zamyra H. CAMMANS, manager, née le 11 février 1969 à Utrecht (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, et

- Madame Petronella J.S. DUNSELMAN, manager, née le 6 avril 1965, à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, et

Sont nommés gérants de type B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Ross GRATER, manager, né le 11 juillet 1980 à Windhoek (Namibie), demeurant professionnellement au 15-17 Grosvenor Gardens, SW1W 0BD, Londres, (Royaume-Uni), et

- Monsieur Jean LEMAIRE, manager, né le 10 juillet 1953 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement à 12 A Rue de Randlingen, L-8366 Hagen.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B.

Le siège social de la Société est établi à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête du comparant les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. GROSJEAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2013. LAC/2013/28341. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013087675/560.

(130108472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Matériaux du Nord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 62, Gédgerweeg.

R.C.S. Luxembourg B 97.191.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 17 avril 2013 que l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée a pris connaissance et accepté la démission de Monsieur Léo Maraite de ses fonctions d'administrateur de la Société et de délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet au 17 avril 2013.

- L'assemblée a nommé Monsieur Peter Maraite, né le 9 mars 1964, à St Vith, Belgique, résidant au délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet au 17 avril 2013 pour une période se terminant le 31 décembre 2015.

En conséquence, au 17 avril 2013, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Yannick Maraite
- Monsieur Frédéric Maraite
- Monsieur Peter Maraite.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Munsbach, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013086759/21.

(130106176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Cubelux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 175.180.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den sechszwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

„Cubical GmbH“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechtes mit Gesellschaftssitz in D-01239 Dresden, Fritz-Meinhardt-Strasse 32, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Dresden unter der Nummer HRB 30437,

hier vertreten durch die Herren:

- Oliver Christian SIMONS, Diplomkaufmann, geboren in München am 6. April 1962, wohnhaft in 80333 München, Augustenstr. 52,

- Thomas SCHECKER, Diplominformatiker, geboren in Babenhausen am 24. September 1965, wohnhaft in D-64832 Babenhausen, Spessartstr. 6,

gemeinschaftlich handelnd als Geschäftsführer mit Einzelvertretungsberechtigung.

Die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Anteilhaberin, welche das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Cubelux Sàrl“ mit Sitz in L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts Fourneaux,

eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister von Luxemburg unter Sektion B, Nummer 175.180,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 31. Januar 2013, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 831 vom 9. April 2013.

Die Anteilhaberin, vertreten wie eingangs erwähnt, ersucht den amtierenden Notar die nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Anteilhaberin beschließt Artikel 6 der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 6. Verfügung über Geschäftsanteile.** Eine Verfügung über Geschäftsanteile an der Gesellschaft bedarf der Zustimmung der Gesellschaft, über die die Gesellschafterversammlung beschließt (unten Art. 14 lit. m). Eine Verfügung im Sinne dieser Bestimmung ist jede Abtretung, Belastung oder sonstige Unterbeteiligung, die wirtschaftlich einer Abtretung gleichkommt.“

Zweiter Beschluss

Die alleinige Anteilhaberin beschließt Artikel 14 der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 14 Beschlussgegenstände.** Es bedingt eines Beschlusses der Gesellschafter, der der Zustimmung der High-Tech Gründerfonds GmbH & Co. KG (HTGF), Bonn/Deutschland, bedarf, solange diese an der Cubical GmbH als Gesellschafterin der Gesellschaft beteiligt ist, über folgende Angelegenheiten:

(a) jede Änderung der Satzung, insbesondere eine Änderung des Gegenstandes des Unternehmens, der Aufnahme neuer Gesellschafter oder der Vereinbarung neuer Beteiligungen

(b) Bestellung und Abberufung von Geschäftsführern sowie Abschluss, Änderung und Beendigung von Dienstverträgen mit Geschäftsführern;

(c) Zustimmung zum Abschluss von Unternehmensverträgen (Beherrschungs-, (Teil)gewinnabführungsvertrag, Vertrag über Betriebspacht oder Betriebsüberlassung, Gewinngemeinschaft);

(d) Freistellung von Wettbewerbsverboten der Gesellschafter und

(e) Erlass, Aufhebung und Änderung einer Geschäftsordnung für die Geschäftsführung;

(f) Zustimmung zu nach den Bestimmungen der Geschäftsordnung für die Geschäftsführung zustimmungspflichtigen Geschäftsführungsmaßnahmen;

(g) Billigung des Jahresbudgets, welches durch die Geschäftsführung aufgestellt wird;

(h) Feststellung des geprüften Jahresabschlusses und die Verwendung des Ergebnisses;

(i) Entlastung der Geschäftsführer;

(j) Bestellung eines Wirtschaftsprüfers oder einer Wirtschaftsprüfungsgesellschaft zum Abschlussprüfer der Gesellschaft;

(k) Auflösung der Gesellschaft;

(l) Zustimmung zum Abschluss von Verträgen über die Veräußerung oder Einbringung sämtlicher oder wesentlicher Teile der Vermögensgegenstände der Gesellschaft sowie Zustimmung zu Umwandlungen (Verschmelzung, Spaltung, Vermögensübertragung, Formwechsel);

(m) Zustimmung zu einer Verfügung über Geschäftsanteile (oben Art. 6)."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr 900.- € abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: SIMONS, SCHECKER, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2013. Relation: LAC/2013/20233. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Dem Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg erteilt.

Luxemburg, den 2. Juli 2013.

Référence de publication: 2013087355/70.

(130108562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

GPI Invest, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.452.

L'an deux mille treize, le six juin.

par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg («Luxembourg»)),

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GPI Invest, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 27 février 2004, publié au Mémorial C de numéro 429 du 22 avril 2004, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 27 juin 2012 en vertu d'un acte du notaire soussigné publié au Mémorial C de numéro 2039 du 17 août 2012 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-99.452 (la «Société»).

L'assemblée a été ouverte à sous la présidence de Monsieur Francis Mosbeux, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 7A, Rue Robert Stümper.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Prolongation du capital autorisé de la Société pour une durée de 5 ans et modification de statuts de la Société pour refléter la prolongation de la durée du capital autorisé.

2 Suppression des dispositions relatives aux obligations convertibles en actions de catégorie B et aux actions de catégorie B dans les statuts de la Société, suite au remboursement anticipé des obligations convertibles en actions de catégorie B émises le 2 mars 2004.

3 Création du statut de secrétaire juridique afin d'assister la gérance de la Société sur les aspects juridiques de la gestion de la Société et modification des statuts de la Société pour refléter la création de ce statut de secrétaire juridique.

4 Instauration de la possibilité pour le conseil de surveillance de la Société d'être assisté, dans le cadre de l'accomplissement de ses obligations, par un réviseur d'entreprises agréé nommé ou révoqué par l'assemblée générale de la Société et modification des statuts de la Société pour refléter cette possibilité.

5 Divers

(i) Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(ii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iii) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(iv) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(v) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant établi en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, décide de renouveler pour une période de cinq années à dater de la date du présent acte le capital autorisé et de le fixer à un montant de EUR 102.652.284 (cent deux millions six cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-quatre euros), tout en autorisant la Gérance de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de supprimer les dispositions relatives aux obligations convertibles en actions de catégorie B et aux actions de catégorie B dans les statuts de la Société, suite au remboursement anticipé des obligations convertibles en actions de catégorie B émises par la Société le 2 mars 2004.

Troisième résolution

En conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier les articles 7, 11, 13 et 24 des statuts de la Société, de supprimer l'article 8 des Statuts de la Société et de procéder à la renumérotation des articles des statuts de la Société pour refléter la suppression de l'article 8 des statuts de la Société.

Il en résulte que l'article 7 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 7. Capital autorisé.

1. Le capital autorisé est fixé à cent deux millions six cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 102.652.284.-). L'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pourra intervenir en une ou plusieurs fois, dans les cinq ans à dater du 6 juin 2013. Le droit de souscription préférentiel pourra être supprimé ou limité par la Gérance.

2. La Gérance est autorisée à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé, dans les cinq ans à dater du 6 juin 2013, suite à la reprise par la Société de l'émission d'obligations à warrant donnant droit à la souscription de deux mille quatre cents (2.400) actions de catégorie A de la Société, et moyennant le respect des modalités et conditions ci-après décrites.

La Société a repris le 2 mars 2004 deux mille quatre cents (2.400) obligations à warrant dans les limites du capital autorisé augmenté, le cas échéant, d'une prime d'émission. Ces obligations à warrant donnent droit à la souscription d'actions de catégorie A de la Société. La Gérance a déterminé la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission, de remboursement et d'exercice et toutes autres conditions ayant trait aux obligations à warrant. S'agissant de leur Transfert au sens de l'article 10, premier paragraphe, des présents statuts, les obligations à warrant sont soumises à des restrictions décidées par la Gérance lors de la reprise desdites obligations ou pourront l'être ultérieurement de l'accord de tous les obligataires concernés et reflétées sur les certificats confirmant leur émission.

Dans ce cadre, la Gérance est autorisée à émettre deux mille quatre cents (2.400) actions de catégorie A sans désignation de valeur nominale, représentant un capital social de cinquante millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents Euros (EUR 50.299.200.-), émises le cas échéant, avec une prime d'émission à déterminer par la Gérance.

Pour autant que de besoin, il est précisé que toute augmentation de capital au titre du présent article 7.2 s'imputera sur le montant du capital autorisé dont question à l'article 7.1 ci-dessus.

3. Chaque fois que la Gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, les présents statuts seront à considérer comme automatiquement adaptés à la modification intervenue, cette modification sera constatée et publiée conformément à la loi par la Gérance qui prendra ou autorisera toute mesure nécessaire à cet effet.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

Il en résulte également que:

(i) au premier paragraphe de l'article 11 des Statuts de la Société, qui devient l'article 10 des statuts de la Société, les mots «présent article 11» sont à remplacer par les mots «présent article 10» et au deuxième paragraphe de ce même article, les mots «que ce soit des actions de catégorie A ou de catégorie B» sont à supprimer;

(ii) au second paragraphe de l'article 13 des statuts de la Société, qui devient dorénavant l'article 12 des statuts de la Société, les mots «décrit à l'article 12 ci-dessus» sont à remplacer par les mots «décrit à l'article 11 ci-dessus»; et

(iii) au cinquième paragraphe de l'article 24 des statuts de la Société, qui devient dorénavant l'article 23 des statuts de la Société, les mots «conformément à l'article 15 des présents statuts» sont à remplacer par les mots «conformément à l'article 14 des présents statuts».

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de créer le statut de secrétaire juridique au sein de la Société afin d'assister la gérance de la Société sur les aspects juridiques de la gestion de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'assemblée générale des actionnaires décide d'ajouter un paragraphe additionnel à la fin de l'article 16 (ancien article 17) des statuts de la Société, comme suit:

« Art. 16. Pouvoirs de la Gérance. (...)»

La Gérance pourra désigner un secrétaire juridique afin de l'assister sur les aspects juridiques de la gestion de la Société, sans qu'il soit nécessaire que ce secrétaire soit actionnaire de la Société ou mandataire social de la Gérance. Les fonctions de ce secrétaire seront arrêtées par la Gérance.»

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide que, dans le cadre de l'accomplissement de ses obligations, le conseil de surveillance de la Société pourra être assisté par un réviseur d'entreprises agréé, qui sera nommé ou révoqué par l'assemblée générale des actionnaires.

Septième résolution

En conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'assemblée générale des actionnaires décide d'ajouter un paragraphe additionnel à la fin de l'article 20 (ancien article 21) des statuts de la Société, comme suit:

« Art. 20. Conseil de Surveillance. (...)» Dans l'accomplissement de ses obligations, le Conseil de Surveillance pourra être assisté par un réviseur d'entreprises agréé qui sera nommé ou révoqué par l'assemblée générale des actionnaires.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.500.-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. MOSBEUX, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2013. Relation: LAC/2013/26824. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013087645/129.

(130108785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

H Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 78.963.

L'an deux mille treize, le douze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «H INVEST S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 78.963, constituée suivant acte notarié du 26 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 411 du 6 juin 2001. Les statuts ont été modifiés en dernier

lieu suivant un acte notarié en date du 9 juin 2004, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 843 du 17 août 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Anna HERMES, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Amélie BURUS, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article un (1), deuxième alinéa des statuts. Insertion de la possibilité pour le conseil d'administration de transférer le siège à l'intérieur de la commune;

2. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à l'article treize (13) des statuts de la société;

3. Suppression des dispositions relatives au capital autorisé à l'article trois (3) des statuts;

4. Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 25 août 2006 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;

5. Acceptation de la démission des administrateurs actuels, décharge et nomination de leurs remplaçants. Renouvellement des mandats de Messieurs Richard HENNESSY et Alain JOYET comme administrateurs et de HRT Révision S.A. comme commissaire aux comptes;

6. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat. De plus, l'Assemblée générale décide de formaliser le pouvoir donné au conseil d'administration (ou à l'administrateur unique, le cas échéant) de transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

En conséquence, et avec même effet, l'article un (1), deuxième alinéa et l'article treize (13) sont modifiés, lesquels auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er} . (deuxième alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Strassen. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune de ce dernier par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique le cas échéant.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle de la Société et ce à compter de l'année 2013.

En conséquence, l'article treize (13) des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

Art. 13. «L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le dernier lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Troisième résolution

Le délai fixé dans le cadre du capital autorisé étant expiré, l'Assemblée Générale décide de supprimer les dispositions relatives au capital autorisé à l'article trois (3) des statuts.

En conséquence, la deuxième et troisième phrase du deuxième alinéa, les troisième, quatrième et cinquième alinéas de l'article trois (3) des statuts de la société sont supprimés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'adapter les statuts de la Société en tenant compte des modifications apportées à la loi du 10 août 1915 par la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article six (6) et l'article huit (8), deuxième alinéa des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 6. «La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Art. 8. (deuxième alinéa). «La Société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, soit par la signature unique de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Reinald LOUTSCH et de Mesdames Elise LETHUILLIER et Catherine ROUX-SEVELLE de leurs mandats d'administrateur de la Société.

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Philippe RICHELLE, né le 17 octobre 1962 à Verviers (Belgique), Monsieur Marc LIBOUTON, né le 19 février 1971 à Libramont et Madame Brigitte DENIS, née le 12 avril 1966 à Rossignol, résidant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2019.

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Richard HENNESSY et Alain JOYET, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de HRT Révision S.A. jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2019.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes,

et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. SCHUL, A. HERMES, A. BURUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juin 2013. Relation: EAC/2013/7786. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013087660/100.

(130107992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

H.I.G. Luxembourg Holdings Eleven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.476.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of May.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "H.I.G. Luxembourg Holdings Eleven S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a Société à responsabilité limitée, established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 156 476, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary, on October 20, 2010, published in the Luxembourg Memorial C number C-2717 on December 10, 2010.

There appeared

H.I.G Europe - Anvis Ltd, a Cayman Islands Limited Company with registered office at P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1 - 1104, Cayman Islands registered with the Trade and Companies Register of Cayman Islands under the number 246644 hereby represented by Mr Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on May 29, 2013, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company;

II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S. à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The Sole Partner resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Partner further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder/Partner.

The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Partner further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Partner further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Partner of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée "H.I.G. Luxembourg Holdings Eleven S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 156 476, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri HELLINCKX en date du 20 octobre 2010, publié au Mémorial C numéro C-2717 du 10 décembre 2010.

A comparu

H.I.G. Europe - Anvis, Ltd, (société à responsabilité limitée) avec siège social au P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1 - 1104, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 246644 (l'Actionnaire Unique),

Ici représenté par Mr. Régis Galiotto, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 mai 2013, Ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que l'Actionnaire Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);

2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");

3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;

4. Divers.

L'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Actionnaire Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Actionnaire Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Actionnaire Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé/l'Actionnaire Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Actionnaire Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Actionnaire Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé/l'Actionnaire Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2013. Relation: LAC/2013/26023. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013087661/111.

(130108896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Hamburg, Jungfernstieg 16-20 Beteiligung B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 178.299.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den dreizehnten Tag im Monat Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1.- Premium Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., (vormals: Berlin, Kurfürstendamm 231 Beteiligung S.à r.l.), eine luxemburgische société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg („Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg“) unter der Nummer B 172.746;

und

2.- Premium Kaufhaus Immobilien Holding B.S.à r.l. (vormals: Goslar, Wohlenbergerstraße Immobilien S.à r.l.), eine luxemburgische société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg („Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg“) unter der Nummer B 173.729;

Beide hier vertreten durch Herrn Jean-Pierre Dias, Privatbeamten, geschäftsansässig in 71, rue de Golf, L-1638 Senningerberg aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche am 11. Juni 2013 ausgestellt wurde.

Die besagte Vollmachten, die von dem Bevollmächtigten der erschienen Partei und vom Notar „ne varietur“ abgezeichnet wurden, bleiben der vorliegenden Urkunde als Anlage beigefügt, um den Registerbehörden eingereicht zu werden.

Die erscheinenden Parteien, wie oben erklärt vertreten, haben den unterzeichnenden Notar ersucht, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") wie folgt zu erstellen:

SATZUNG

Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Form - Name. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen „Hamburg, Jungfernstieg 16-20 Beteiligung B S.à r.l.“ gegründet, die dem luxemburgischen Recht untersteht, das für eine solche juristische Person gilt, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der geltenden Fassung (nachstehend das "Gesetz") und der vorliegenden Satzung (nachstehend die "Satzung").

Art. 2. Sitz.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft wird in Senningerberg (Großherzogtum Luxemburg) errichtet.

2.2 Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung der Gesellschafter, die in der Weise beraten, wie dies für eine Satzungsänderung vorgesehen ist, an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.3 Die Adresse des Geschäftssitzes der Gesellschaft kann innerhalb der Gemeinde Niederanven durch einfachen Beschluss des Alleinigen Geschäftsführers (wie unten definiert) oder, wenn es mehrere Geschäftsführer gibt, durch Entscheidung des Vorstandes (wie unten definiert) verlegt werden.

2.4 Sollte eine Lage eintreten oder als drohend erscheinen, sei sie militärisch, politisch, wirtschaftlich oder sozial, welche die normale Tätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz verhindern würde, so kann der Sitz der Gesellschaft zeitweilig ins Ausland verlegt werden, bis sich die Lage normalisiert hat; solche vorübergehenden Maßnahmen beeinträchtigen die Nationalität der Gesellschaft nicht, welche, ungeachtet der vorübergehenden Verlegung des Sitzes, eine Luxemburgische Gesellschaft bleibt. Die Entscheidung über die Verlegung des Sitzes ins Ausland erfolgt durch den Alleinigen Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch den Vorstand.

2.5 Die Gesellschaft darf im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland Büros und Zweigniederlassungen errichten.

Art. 3. Zweck.

3.1 Hauptzweck der Gesellschaft ist der direkte oder indirekte Erwerb, das Halten, Verwalten, die Entwicklung und der Verkauf von Beteiligungen und Anteilen an luxemburgischen oder ausländischen juristischen Personen, Körperschaften und/oder Personen- und Kapitalgesellschaften (jeweils eine "Tochtergesellschaft"), und zwar in jeder Form gleich welcher Art und insbesondere auch im Wege der Gründung, sowie die Geschäfte der Tochtergesellschaften zu führen.

3.2 Die Gesellschaft kann - direkt und/oder (ggf. auch mehrfach) indirekt über ihre Tochtergesellschaften - grundstückbezogene Investitionen tätigen, insbesondere Grundstücke erwerben, halten, verwalten, entwickeln und veräußern.

3.3 Die Gesellschaft kann auch, direkt oder indirekt, in Vermögenswerte, gleich welcher Art investieren, diese erwerben, halten oder über sie verfügen, in jeder Form gleich welcher Art.

3.4 Die Gesellschaft darf insbesondere folgende Geschäfte tätigen, wobei es sich versteht, dass die Gesellschaft keine Geschäfte tätigen wird, die sie in eine Tätigkeit involvieren würde, die als regulierte Aktivität im Finanzbereich zu betrachten ist:

(a) sich Geld, in welcher Form auch immer, zu leihen oder Kredite, in welcher Form auch immer, zu erhalten und Geld aufzunehmen, insbesondere durch, aber nicht beschränkt auf, die Ausgabe, immer auf privater Basis, von Anleihen, Schuldscheinen, Eigenwechseln und anderen Schuld- oder Kapitalinstrumenten, seien sie konvertibel oder nicht, und durch die Verwendung von Finanzderivaten oder auf andere Art;

(b) Geld vorzuschießen, auszuleihen oder zu hinterlegen oder Kredit zu vergeben, an oder mit, oder irgendein Schuldinstrument, welches von einer luxemburgischen oder ausländischen juristischen Person ausgegeben wurde, zu zeichnen oder zu kaufen, unter geeignet erscheinenden Bedingungen, mit oder ohne Sicherheit;

(c) Garantien, Haftungsübernahmen, Bürgschaften, Verpfändungen und/oder jede andere Form von Sicherheit abschließen/gewähren, sei es durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder Belastung des Unternehmens oder eines Teils davon, von (gegenwärtigen oder künftigen) Vermögenswerten oder durch alle oder eine dieser Methoden, und zwar sowohl für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen der Gesellschaft als auch für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen oder anderweitig zu Gunsten ihrer Tochtergesellschaften, innerhalb der Grenzen und im Einklang mit den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts.

3.5 Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, geschäftlichen, technischen und finanziellen Investitionen oder Transaktionen vornehmen und allgemein alle Transaktionen tätigen, die notwendig sind, um ihren Gesellschaftszweck zu erfüllen, sowie alle Transaktionen, die in direkter oder indirekter Verbindung zu der Erleichterung der Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks in allen oben beschriebenen Bereichen stehen.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Anteile

Art. 5. Anteilskapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) festgesetzt, eingeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) (die „Anteile“).

5.2 Zur weiteren Finanzierung der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft (und deren Tochtergesellschaften) werden die Gesellschafter die Gesellschaft mit weiteren Mitteln ausstatten, und zwar in Form von Gesellschaftskapital, Agio, Zuschüssen oder anderen Einlagen, Gesellschafterdarlehen und/oder in anderer Form (insgesamt die „Finanzierungsbeiträge“), die die Gesellschaft ggf. wiederum (ganz oder teilweise und wiederum gleich in welcher Form) an ihre Tochtergesellschaften weitergeben/ausreichen wird. Das Verhältnis der der Gesellschaft von ihren Gesellschaftern zugeführten Finanzierungsbeiträge/nominal zueinander wird als „Finanzierungsquote“ bezeichnet.

5.3 Die vorstehenden Regelungen des Artikels 5.2 begründen keinen Anspruch der Gesellschaft oder einer Tochtergesellschaft auf entsprechende Mittelzuführung. Vielmehr bedürfen entsprechende Mittelzuführungen jeweils eines entsprechenden Beschlusses der Gesellschafterversammlung gemäß Artikel 13.9 dieser Satzung.

5.4 Sofern in diesem Gesellschaftsvertrag nicht ausdrücklich etwas anderes bestimmt ist, berechtigt jeder Anteil zur Ausübung gleicher Rechte.

5.5 Die Gesellschaft kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Anteile zurückkaufen.

Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Miteigentümer müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen.

7.1 Existiert nur ein einziger Gesellschafter, so sind die seitens des einzigen Gesellschafters gehaltenen Anteile der Gesellschaft frei übertragbar.

7.2 Existieren mehrere Gesellschafter, so können die seitens der Gesellschafter jeweils gehaltenen Anteile (i) frei zwischen den Gesellschaftern und (ii) in Anwendung der Voraussetzungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Kapitel III. - Geschäftsführung

Art. 8. Geschäftsführung.

8.1 Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem (1) oder mehreren Geschäftsführern, die nicht notwendigerweise Gesellschafter sind (der/die "Geschäftsführer").

8.2 Wenn zwei (2) und mehr Geschäftsführer ernannt werden so ist es ihre Aufgabe, die Gesellschaft zusammen als Vorstand (der "Vorstand") zu führen.

8.3 Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Gesellschafterversammlung, die deren Anzahl festlegt, für eine bestimmte oder unbestimmte Dauer bestellt. Er/sie ist/sind wieder wählbar, können jedoch jederzeit durch einen Beschluss des Alleingesellschafters oder der Gesellschafterversammlung mit oder ohne Grund abberufen werden.

Art. 9. Befugnisse des alleinigen Geschäftsführers oder des Vorstands.

9.1 In seinen Beziehungen mit Dritten hat der alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand, die weitgehendsten Befugnisse, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Transaktionen auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Zweck der Gesellschaft im Einklang stehen, und unter dem Vorbehalt, dass die Bestimmungen dieses Artikels dabei eingehalten werden.

9.2 Die Gesellschafter haben die Befugnis, eine interne Geschäftsordnung zu erlassen, über die der alleinige Geschäftsführer bzw. der Vorstand in Kenntnis gesetzt werden und die für diese jeweils bindend ist.

9.3 Alle Befugnisse, die nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des alleinigen Geschäftsführers oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, des Vorstands.

Art. 10. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft (i) bei Existenz eines alleinigen Geschäftsführers durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers gebunden; oder, (ii) bei Existenz mehrerer Geschäftsführer durch die gemeinsame Unterschrift von jeweils zwei Geschäftsführern der Gesellschaft gebunden; sowie (iii) im Übrigen von jeglicher Person, der durch die gemäß vorstehend (i) oder (ii) jeweils vertretungsberechtigten Geschäftsführer eine entsprechende Befugnis übertragen wurde/wird.

Art. 11. Delegation und Beauftragter des alleinigen Geschäftsführers oder des Vorstands.

11.1 Der alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand, kann seine Befugnisse für spezifische Aufgaben an einen oder mehrere Ad-hoc-Beauftragte/n delegieren.

11.2 Der alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, jeder Geschäftsführer, wird die Verantwortlichkeiten und gegebenenfalls die Vergütung des entsprechenden Beauftragten, die Dauer des Vertretungszeitraums sowie jegliche sonstigen relevanten Bedingungen von dessen Beauftragung festlegen.

Art. 12. Sitzung des Vorstands.

12.1 Bei Existenz mehrerer Geschäftsführer gelten folgende Regeln:

Die Sitzungen des Vorstands werden durch jedweden Geschäftsführer einberufen. Der Vorstand kann einen Vorsitzenden ernennen. Die Sitzungen des Vorstands finden in Luxemburg statt.

12.2 Der Vorstand kann ohne vorherige Benachrichtigung wirksam beraten und beschließen, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Voraussetzungen und Formvorschriften für die Einberufung verzichtet haben.

12.3 Jeder Geschäftsführer kann für jede Sitzung des Vorstands einen anderen Geschäftsführer durch Ernennung, die schriftlich oder per Telegramm oder Telefax oder Brief erfolgen kann, zu seinem Vertreter bestellen und durch diesen Vertreter handeln, insbesondere abstimmen. Mündliche Ernennungen sind zulässig und wirksam, wenn sie zu einem späteren Zeitpunkt schriftlich (Fax genügt) bestätigt werden.

12.4 Der Vorstand kann nur dann wirksam beraten und beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Vorstands werden mit einfacher Mehrheit angenommen.

12.5 Der Einsatz von Video- und/oder Telefonkonferenzen ist gestattet, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören kann und von allen anderen teilnehmenden Geschäftsführern gehört werden kann, unabhängig davon, ob dabei diese Technologie verwendet wird oder nicht, und jeder teilnehmende Geschäftsführer gilt als anwesend und ist befugt, per Video oder Telefon abzustimmen. Der Einsatz von Video- und/oder Telefonkonferenzen soll auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

12.6 Im Übrigen können Beschlüsse auch schriftlich (Fax oder Brief) gefasst werden, sofern sich alle Geschäftsführer hieran beteiligen. Ein entsprechender Beschluss kann in einem einzigen Dokument oder in mehreren separaten Dokumenten festgehalten werden, die den gleichen Inhalt haben und von allen Mitgliedern des Vorstands unterzeichnet sind. Dergestalt gefasste schriftliche Beschlüsse sind ordnungsgemäß und wirksam, als ob sie bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzung des Vorstands angenommen worden wären. Die Fassung von schriftlichen Beschlüssen soll auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

12.7 Das Protokoll einer Sitzung des Vorstands wird von allen bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet.

12.8 Auszüge werden von jedweden Geschäftsführer beglaubigt, oder von jedweder Person, die durch jedweden Geschäftsführer oder bei einer Sitzung des Vorstands ernannt wurde.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmen.

13.1 Existiert nur ein Gesellschafter, so vereint jener einzige Gesellschafter alle Befugnisse auf sich, die per Gesetz der Gesellschafterversammlung übertragen wurden, und fasst die Beschlüsse in Schriftform.

13.2 Existieren mehrere Gesellschafter, so kann jeder Gesellschafter unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum befindlichen Anteile an Gesellschafterversammlungen teilhaben. Jeder Gesellschafter hat seinem Anteilseigentum entsprechende Stimmrechte. Alle Anteile gewähren die gleichen Stimmrechte.

13.3 Der Vorstand oder der einzelne Geschäftsführer berufen die Gesellschafterversammlungen ein oder schlagen schriftliche Gesellschafterbeschlüsse vor. Im Übrigen erfolgt die Einberufung/der Beschlussvorschlag durch die Gesellschafter, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen.

13.4 Das Einberufungsschreiben einer Gesellschafterversammlung, sowie die damit verbundene Tagesordnung an jeden einzelnen Gesellschafter mindestens innerhalb von 8 (acht) Tagen vor der Versammlung gesendet werden. Ausnahme hiervon ist die jährliche ordentliche Gesellschafterversammlung für welche die Einberufung mindestens innerhalb von 21 (einundzwanzig) Tagen vor dem Datum der Versammlung stattfinden muss.

13.5 Sind alle Gesellschafter anwesend oder vertreten, so können sie auf jegliche Formvorschriften für die Einberufung verzichten, und die Versammlung kann ohne vorherige Benachrichtigung wirksam abgehalten werden.

13.6 Existieren mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter, so müssen die Beschlüsse der Gesellschafter in Versammlungen verabschiedet werden, die im Einklang mit den einschlägigen Rechtsvorschriften einberufen werden müssen.

13.7 Existieren mehrere Gesellschafter, jedoch nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter, können die Beschlüsse der Gesellschafter in schriftlicher Form gefasst werden. Sind die zu fassenden Beschlüsse von den Geschäftsführern an die Gesellschafter übermittelt worden, so sind die Gesellschafter verpflichtet innerhalb von fünfzehn (15) Kalendertagen seit dem Eingang des Textes des vorgeschlagenen Beschlusses ihre Entscheidung zu treffen und sie der Gesellschaft durch jedes, die Schriftlichkeit gewährleistendes Kommunikationsmittel, zukommen zu lassen. Derartige Beschlussfassungen sollen auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

13.8 Ein Gesellschafter kann bei einer Gesellschafterversammlung durch einen Bevollmächtigten, der schriftlich zu ernennen ist (oder per Fax oder E-Mail oder jegliches ähnliche Medium), vertreten werden. Der Bevollmächtigte muss kein Gesellschafter sein.

13.9 Beschlüsse sind - vorbehaltlich jeglicher sonstiger Bestimmungen des Gesetzes und dieser Satzung - nur dann rechtsgültig verabschiedet, sofern sie von Gesellschaftern angenommen werden, die gemeinsam mehr als die Hälfte des Anteilskapitals besitzen, ausgenommen jedoch

(a) Beschlüsse, welche die Satzung ändern, die einer (numerischen) Mehrheit der Gesellschafter bedürfen, die mindestens drei Viertel des Anteilskapitals der Gesellschaft beträgt;

(b) ein Beschluss über die Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, der Einstimmigkeit erfordert;

(c) Beschlüsse über Mittelzuführungen an die Gesellschaft, die grundsätzlich ebenfalls der Einstimmigkeit bedürfen, abweichend hiervon jedoch lediglich eines Beschlusses des/der zuführenden Gesellschafter für den Fall, dass die Mittelzuführung zur Abwendung der Insolvenz der Gesellschaft oder einer Tochtergesellschaft erforderlich oder aus anderen Gründen dringend geboten ist.

Kapitel V. - Geschäftsjahr, Gewinnausschüttung

Art. 14. Geschäftsjahr.

14.1 Das Geschäftsjahr der Gesellschaft ist das Kalenderjahr (1. Januar bis 31. Dezember).

14.2 Jedes Jahr am einunddreißigsten Dezember werden die Konten geschlossen und die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind.

14.3 Jeder Gesellschafter oder sein Bevollmächtigter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

14.4 Besteht die Gesellschaft aus mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern, kann dieses Recht nur während der fünfzehn (15) Kalendertage vor Abhaltung der jährlichen Gesellschafterversammlung ausgeübt werden.

Art. 15 Aufsicht der Gesellschaft.

15.1 Wenn die Anzahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übertrifft, muss die Aufsicht durch einen Aufsichtsrat bestehend aus einem oder mehreren Prüfern ("commissaires") erteilt werden. Diese können sowohl Gesellschafter als auch Nichtgesellschafter sein.

15.2 Wenn die Grenzwerte, vorgesehen in Artikel 35 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 (in seiner geänderten Fassung) über das Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister erreicht werden, muss die Gesellschaft ihre Jahresbilanzen durch einen oder mehreren unabhängige zugelassene Wirtschaftsprüfer ("réviseurs d'entreprise agréé") prüfen lassen. Diese Wirtschaftsprüfer werden bei der Gesellschafterversammlung oder durch den Alleingesellschafter ernannt. Die Wirtschaftsprüfer werden innerhalb der Mitglieder des "Institut des réviseurs d'entreprises" ausgewählt.

15.3 Unabhängig der vorgenannten Grenzwerte, können jederzeit einer oder mehrere Wirtschaftsprüfer durch Beschluss der Gesellschafterversammlung oder durch die Alleingesellschafterin ernannt werden, die die Ausführungsmodalitäten seines Mandats/ihrer Mandate festlegen.

Art. 16. Gewinnverteilung, -ausschüttung, Erlösrückführung.

16.1 Von dem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5%) der gesetzlich vorgesehenen Rücklage zugewiesen. Diese Verpflichtung entfällt sobald und solange diese Rücklage die Höhe von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht.

16.2 Soweit nach der Zuweisung zur gesetzlichen Rücklage verfügbare Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, schlägt der Vorstand wie der verbleibende jährliche Reingewinn verteilt werden soll, indem sie diesen vollständig oder teilweise einer Rücklage zuweisen, auf das nächste Geschäftsjahr vortragen oder, zusammen mit vorgetragenen Gewinnen, ausschüttbaren Rücklagen oder Ausgabepremien an die Gesellschafter ausschütten.

16.3 Die Gesellschafter sind am Gewinn und Verlust der Gesellschaft -in Abweichung zu ihrer Beteiligung am Gesellschaftskapital der Gesellschaft (Nennbetrag der auf ihre Anteile einzuzahlenden Beträge) - im Verhältnis der Finanzierungsquote beteiligt, wobei klarstellend festgehalten wird, dass etwaige Rückführungen von Finanzierungsbeiträge an die Gesellschafter (z.B. Rückzahlung/Gesellschafterdarlehen und/oder Auflösung und Rückführung/Rücklage) für die Ermittlung der Finanzierungsquote unerheblich sind, d.h. eingezahlte Finanzierungsbeiträge/nominal sind auch nach ihrer Rückführung/nominal weiterhin in die Finanzierungsquote einzurechnen. Des Weiteren gehen Finanzierungsbeiträge eines ausscheidenden Gesellschafters auf den betreffenden neuen Gesellschafter über (sofern der veräußernde Gesellschafter nicht sämtliche seiner Anteile veräußert, anteilig), sofern im Übertragungsvertrag nicht der Untergang dieser Finanzierungsbeiträge geregelt ist.

16.4 Die Entscheidung zur Ausschüttung und seine Höhe wird von den Gesellschaftern gemäß den Bestimmungen von Artikel 13 getroffen.

16.5 Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen, kann/können der/die Gesellschafter, auf Grundlage eines Jahresberichts der Geschäftsführer, beschließen Interimsdividenden an den/die Gesellschafter vor dem Ende des Geschäftsjahres auszuzahlen, wobei davon ausgegangen wird, dass (i) der auszuschüttende Betrag das seit Ende des letzten Geschäftsjahrs, dessen Jahresabschluss gebilligt worden ist, erzielte Ergebnis, zuzüglich des Gewinnvortrags sowie der Entnahmen aus

den zu diesem Zweck verfügbaren Rücklagen und vermindert um den Verlustvortrag sowie aufgrund gesetzlicher und satzungsmäßiger Verpflichtungen in die Rücklagen einzustellender Beträge, nicht übersteigt, und dass (ii) ausgezahlte Beträge, die nicht tatsächlichen Gewinnen entsprechen, durch die Gesellschafter zurückerstattet werden.

Kapitel VI. - Liquidation

Art. 17. Auflösung und Liquidation.

17.1 Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, die Zahlungsunfähigkeit oder den Konkurs des einzigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

17.2 Die Liquidation der Gesellschaft wird durch die Gesellschafterversammlung im Einklang mit den einschlägigen Rechtsvorschriften beschlossen.

17.3 Die Liquidation wird durch einen oder mehrere durch die Gesellschafter ernannte Liquidatoren durchgeführt, die Gesellschafter oder andere (natürliche oder juristische) Personen sein können und deren Befugnisse und Vergütung durch die Gesellschafter festgelegt werden.

Kapitel VII. - Anwendbares Recht; Schlussbestimmungen

Art. 18. Anwendbares Recht. Im Hinblick auf alle Aspekte, die in dieser Satzung nicht spezifisch geregelt sind, wird auf die relevanten Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Art. 19. Schlussbestimmungen.

19.1 Sollten einzelne Bestimmungen dieser Satzung ganz oder teilweise unwirksam sein oder werden oder sollte diese Satzung eine Lücke aufweisen, soll - soweit vom Gesetz erlaubt - dies die Gültigkeit der übrigen Bestimmungen dieser Satzung nicht berühren. Vielmehr sind die Gesellschafter verpflichtet, anstelle der ungültigen oder fehlenden Bestimmung eine solche Bestimmung gemäß den Bestimmungen des Gesetzes und der Satzung zu vereinbaren, wie sie die vernünftigerweise vereinbart hätten, hätten sie bei Verabschiedung dieser Satzung die Unwirksamkeit oder das Fehlen der betreffenden Bestimmung erkannt.

19.2 Alle das Gesellschaftsverhältnis betreffenden Vereinbarungen zwischen den Gesellschaftern oder zwischen der Gesellschaft und den Gesellschaftern bedürfen zu ihrer Wirksamkeit der Schriftform, soweit nicht kraft Gesetzes die notarielle Beurkundung vorgeschrieben ist. Das gilt auch für einen etwaigen Verzicht auf das Erfordernis der Schriftform.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gesellschaftsgründung und wird am 31. Dezember 2014 enden.

Zeichnung - Zahlung

Die Komplementen erklären hiermit, die 12.500 (zwölftausendfünfhundert) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) wie folgt zu zeichnen:

Zeichner	Anteile
Premium Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l.	6.250 Anteile
Premium Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l.	6.250 Anteile
TOTAL: ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT	12.500 ANTEILE

Alle Anteile wurden per Bareinlage in Höhe von insgesamt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) durch die Komplementen voll eingezahlt.

Die Existenz der Bareinlage wurde dem unterzeichneten Notar nachgewiesen.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Gebühren und Lasten gleich welcher Art, die von der Gesellschaft zu tragen sind oder dieser in Zusammenhang mit ihrer Gründung belastet werden, wurden auf ungefähr eintausendfünfhundert (1.500,-) Euro geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Unmittelbar nach der Gründung der Gesellschaft haben die vorstehend genannten Personen, die das gesamte gezeichnete Kapital vertreten und die an die Versammlung delegierten Befugnisse ausüben, folgende Beschlüsse verabschiedet:

1) Als Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer werden ernannt:

- Herr Christian Bäumer, geboren am 11. Juli 1974 in Dortmund, Deutschland, geschäftsansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg;

- Herr Daniel Kranz, geboren am 10. März 1972 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg;

- Herr Achim Mattes, geboren am 29. April 1978 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig unter der 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg;

2) Der Sitz der Gesellschaft wird sich an der Adresse 5, rue Heienhaff, L- 1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg befinden.

Der Notar hat die Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Erschienenen ausdrücklich anerkennen.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 juin 2013. LAC / 2013 / 28240. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 27. Juni 2013.

Référence de publication: 2013087663/309.

(130108444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Haig Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 86.720,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.048.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of June,

before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Azette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Haig Luxembourg Holdco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 129.048 and having a share capital of EUR 108,400.- (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing at that time in Remich and now residing in Luxembourg, on 18 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 31 July 2007 under number 1608. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 18 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 20 November 2007 under number 2661.

THERE APPEARED:

B Haig Acquisitions (Lux) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy Luxembourg, having a share capital of EUR 86,200 and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 129.101 (the Shareholder I),

duly represented by Mrs SOFIA AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal; and

T Haig Acquisitions (Lux) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy Luxembourg, having a share capital of EUR 22,200 and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 129.102 (the Shareholder II, together with Shareholder I, the Shareholders),

duly represented by Mrs SOFIA AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxies, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of the registration formalities.

The appearing parties, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Change of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to Pounds Sterling (GBP), with effect as of 1 January 2013 and conversion of all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) into Pounds Sterling (GBP) at the exchange rate of EUR 1 = GBP 0.814 as published by the European Central Bank on 2 January 2013;

3. Set the nominal value of the shares of the Company at twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each;
 4. Subsequent amendment and restatement of article 5.1 of the Articles in order to reflect inter alia the change of currency adopted above;
 5. Amendment to the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Alter Domus to proceed on behalf of the Company to the registration of the change of currency of the share capital in the shareholder register of the Company; and
 6. Miscellaneous.
- III. The Meeting resolves to take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to change the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to Pounds Sterling (GBP) with effect as of 1 January 2013.

The Shareholders further resolve to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) into Pounds Sterling (GBP) using the exchange rate at the exchange rate of EUR 1 = GBP 0.814 as published by the European Central Bank as at 2 January 2013.

Third resolution

The Shareholders resolve to set the nominal value of the shares of the Company at twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each.

The Shareholders further resolve, as a consequence of the above resolution, to allocate part of the amount of the share capital of the Company representing an amount of one thousand five hundred and seventeen Pounds Sterling and six pence (GBP 1,517.06) to the share premium account of the Company.

The Shareholders acknowledge that, as a consequence thereof, the share capital of the Company is set, as from 1 January 2013, at eighty-six thousand seven hundred and twenty Pounds Sterling (GBP 86,720.-), represented by three thousand four hundred and forty-eight (3,448) class A "tracker" shares having a nominal value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each and eight hundred and eighty-eight (888) class B "tracker" shares having a nominal value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each.

Fourth resolution

The Shareholders further resolve to amend article 5.1 of the Articles which shall read henceforth as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at eighty-six thousand seven hundred and twenty Pounds Sterling (GBP 86,720.-) represented by three thousand four hundred and forty-eight (3,448) class A "tracker" shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), and eight hundred and eighty-eight (888) class B "tracker" shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), having a nominal value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each (collectively, the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share) that will track the performance and returns of a particular asset or assets of the Company ("the Designated Assets") which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets, (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets.

The Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share. The holders of the shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Alter Domus in Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the change of currency of the share capital in the shareholder register of the Company.

The costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of this deed, amount approximately to one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le six juin,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Haig Luxembourg Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.048, et disposant d'un capital social de EUR 108.400 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Maître Martine Schaeffer, notaire résidant au moment de l'acte à Remich et résidant aujourd'hui à Luxembourg, le 18 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 31 juillet 2007 sous le numéro 1608. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 20 novembre 2007 sous le numéro 2661.

A COMPARU:

B Haig Acquisitions (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.101, et disposant d'un capital social de EUR 86.200 (l'Associé I),

dûment représentée par Mme SOFIA AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

T Haig Acquisitions (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.102, et disposant d'un capital social de EUR 22.200 (l'Associé II, ensemble avec l'Associé I, les Associés), dûment représentée par Mme SOFIA AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les Associés détiennent l'intégralité des parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Changement de la devise du capital social de la Société de l'euro (EUR) en livres sterling (GBP) avec effet au 1^{er} janvier 2013 et conversion de tous les comptes dans les livres comptables de la Société de l'euro (EUR) aux livres sterling (GBP) au taux de change de EUR 1 = GBP 0,814 tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 2 janvier 2013;

3. Fixation de la valeur nominale des parts sociales de la Société à 20 livres sterling (GBP 20) chacune;

4. Modification subséquente et refonte de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter entre autres la modification de la devise adoptée ci-dessus;

5. Modification du registre de l'associé de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et à tout employé de Alter Domus à Luxembourg pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement du changement de la devise du capital social dans le registre de l'associé de la Société;

6. Divers.

III. L'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représenté à l'Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocations, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Les Associés décident de changer la devise du capital social de la Société, avec effet au 2 janvier 2013, de l'euro (EUR) en livres sterling (GBP) avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Les Associés décident en outre de convertir tous les comptes dans les livres comptables de la Société de l'euro (EUR) aux livres sterling (GBP) en utilisant le taux de change de EUR 1 = GBP 0,814 tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 2 janvier 2013.

Troisième résolution

Les Associés décident de fixer la valeur nominale des parts sociales de la Société à vingt livres sterling (GBP 20) chacune.

Les Associés décident en outre, en conséquence de la résolution ci-dessus, d'affecter une partie du montant du capital social de la Société représentant un montant de mille cinq cent dix-sept livres sterling et six pence (GBP 1.517,6) au compte de prime d'émission de la Société.

Les Associés reconnaissent que, en conséquence, le capital social de la Société est fixé, avec effet au 1^{er} janvier 2013, à quatre-vingt-six mille sept cent vingt livres sterling (GBP 86,720), représenté par trois mille quatre cent quarante huit (3.448) parts sociales «traçantes» de classe A ayant une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune et huit cent quatre-vingt-huit (888) parts sociales «traçantes» de classe B ayant une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune.

Quatrième résolution

Les Associés décident en outre de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-six mille sept cent vingt livres sterling (GBP 86,720), représenté par trois mille quatre cent quarante huit (3.448) parts sociales «traçantes» de la classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et individuellement une Part Sociale de Classe A), et huit cent quatre-vingt-huit (888) parts sociales «traçantes» de la classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et individuellement une Part Sociale de Classe B), ayant une valeur nominative de vingt livres sterling (GBP 20) chacune (collectivement les Parts Sociales Traçantes, et individuellement une Part Sociale Traçante) qui seront liées à l'exécution et au retour d'un actif ou actifs particulier ou de la Société («les Actifs Désignés») lequel terme sera utilisé pour inclure les Actifs Désignés identifiés comme tel, mais aussi (i) les revenus de vente de toute ou n'importe quelles parties des Actifs Désignés, (ii) n'importe quel actif pouvant de temps en temps être raisonnablement considéré comme ayant remplacé entièrement ou partiellement les Actifs désignés, tout montant de vente (comptant ou autre) reçu concernant les Actifs Désignés (iii) tous actifs acquis de fait, ou en conséquence de la possession, de n'importe lequel des Actifs Désignés et (iv) toute distribution de revenu ou distribution de dividende reçue du fait de ou en conséquence de la possession, de n'importe lequel des Actifs Désignés."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de l'associé de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et à tout employé de Alter Domus à Luxembourg pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement du changement de la devise du capital social dans le registre de l'associé de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie à la demande des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

EN FOI DE QUOI, le présent acte est fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux personnes comparantes, elles ont signé avec nous le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juin 2013. Relation: EAC/2013/7747. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013087662/197.

(130108314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Infra-Invest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.052.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.537.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Infra-Invest S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Luxembourg Trade Register section B number 135.537, incorporated by deed dated on 19 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 429 of 21 February 2008 and whose Articles of Association have been amended for the last time pursuant to a deed enacted on 6 February 2013, published in the Memorial C number 801 of 4 April 2013.

The meeting is chaired by Ms Sara Lecomte, private employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Flora Gibert, private employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg. The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the eighteen thousand five hundred and twenty-five (18,525) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Share capital increase by three hundred thousand euros (EUR 300,000.-) in order to bring it from its current amount of one million eight hundred and fifty two thousand five hundred euros (EUR 1,852,500.-), to two million one hundred and fifty-two thousand five hundred euro (EUR 2,152,500.-), through the issuance of three thousand (3,000) new shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

2.- Creation of the class H shares.

3.- Creation of the class I shares.

4.- Amendment of article 6 of the Articles of Association in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder unanimously decides what follows:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital amount by two hundred thousand euro (EUR 300,000.-) in order to bring it from its current amount of one million eight hundred and fifty-two thousand five hundred euro (EUR 1,852,500.-), to two million one hundred fifty-two thousand five hundred euro (EUR 2,152,500.-), by way of reimbursement to the sole shareholder and through the issuance of three thousand (3,000) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, amongst them one thousand (1,000) Class H share and two thousand (2,000) Class I shares.

All powers are conferred to the Board of Managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments.

Second resolution

The meeting decides to create the class H shares and accepts the subscription of the one thousand (1,000) new class H shares by CNP Assurances, a company duly existing under the French laws having its registered office at, Place Raoul Dautry, F-75015 Paris (France) (hereinafter referred to as ("CNP Assurances")).

Third resolution

The meeting decides to create the class I shares and accepts the subscription of the new two thousand (2,000) class I shares by CNP Assurances, prenamed.

Intervention - Souscription - Payment

Therefore, CNP Assurances, prenamed, represented by Ms Sara Lecomte, prenamed by virtue of the aforementioned proxy, declared to subscribe to the one thousand (1,000) new Class I shares and to the two thousand (2,000) new Class

H shares, and to have them fully paid-up by a contribution in cash amounting to three hundred thousand euros (EUR 300,000.-); evidence of which has been given to the undersigned notary through a bank certificate.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 6 of the Articles of Association and now read as follows:

" Art. 6.

6.1. The Company's capital is set at two million fifty-two thousand five hundred euro (EUR 2,052,500.-), represented by three thousand five hundred (3,500) class A shares, four thousand twenty five (4,025) class B shares, one thousand five hundred (1,500) class C shares, one thousand five hundred (1,500) class D shares, three thousand (3,000) class E shares, five thousand (5,000) class G shares, one thousand (1,000) class H shares and two thousand (2,000) class I shares, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

6.2. Each class A share, each class B share, each class C share, each class D share, each class E share, each class G share, each class H share and each class I share confers an identical voting right at the time of decisions taking."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juin.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée «Infra-Invest S.à r.l.», ayant son siège social à 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 135.537, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 429 du 21 février 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 6 février 2013, publié au Mémorial C numéro 801 du 4 avril 2013.

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les dix-huit mille cinq cent vingt cinq (18,525) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de trois cent mille euros (EUR 300,000.-) pour l'amener de son montant actuel d'un million huit cent cinquante deux mille cinq cents euros (EUR 1,852,500.-) à deux millions cent cinquante deux mille cinq cents euros (EUR 2,152,500.-), par l'émission de trois mille (3,000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-).

2. Création des parts sociales de la classe H.

3. Création des parts sociales de la classe I.

4. Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent mille euros (EUR 300.000.-) pour l'amener de son montant actuel d'un million huit cent cinquante deux mille cinq cents euros (EUR 1.852.500.-) à deux millions cent cinquante deux mille cinq cents euros (EUR 2.152.500.-) par création de trois mille (3.000) parts sociales d'une valeur

nominale de cent euros (EUR 100.-); dont mille (1.000) parts sociales de Classe H et deux mille (2.000) parts sociales de Classe I.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer les parts sociales de la classe H et d'admettre à la souscription des mille (1.000) nouvelles parts sociales de classe H, CNP Assurances, une société de droit français ayant son siège social au 4, Place Raoul Dautry, F-75015 Paris (France) (ci-après «CNP Assurances»).

Troisième résolution

L'assemblée décide de créer les parts sociales de la classe I et d'admettre à la souscription des deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de classe I, CNP Assurances, préqualifiée.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite CNP Assurances, prédésignée, représentée par Madame Sara Lecomte, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant a déclaré souscrire aux mille (1.000) parts sociales nouvelles de Classe I et deux mille (2.000) parts sociales de nouvelles de Classe H, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de trois cent mille euros (EUR 300.000,-); ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 6.

6.1. Le capital social est fixé à la somme de deux millions cent cinquante deux mille cinq cents euros (EUR 2.152.500,-) représenté par trois mille cinq cents (3.500) parts sociales de classe A, quatre mille vingt cinq (4.025) parts sociales de classe B, mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe C, mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe D, trois mille (3.000) parts sociales de classe E, cinq mille (5.000) parts sociales de classe G, mille (1.000) parts sociales de classe H et deux mille (2.000) parts sociales de classe I, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

6.2 Chaque part sociale de classe A, chaque part sociale de classe B, chaque part sociale de classe C, chaque part sociale de classe D, chaque part sociale de classe E, chaque part sociale de classe G, chaque part sociale de classe H et chaque part sociale de classe I confère un droit de vote identique lors de la prise de décision.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 26 juin 2013. Relation: LAC/2013/29283.

Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013087686/144.

(130109050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Ternium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 98.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Juin 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour Ternium S.A.

Alicia Alvarez

Référence de publication: 2013087029/13.

(130106655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

**CT GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Isolde II S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 176.948.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of the month of June.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BC European Capital IX-1, being a "limited partnership" with registered office at the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY (the "Sole Shareholder"), represented by CIE Management IX LTD, with registered office at the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, being the General Partner of such limited partnership and representing and being entitled to act on behalf of such partnership, itself represented by Me Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 10 June 2013 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder of Isolde II S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, having its registered office in 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 176.948, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on 12 April 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The proxyholder declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed capital of the Company is presently set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

II. That the Sole Shareholder is the sole holder of all the shares issued by the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items of the agenda.

III. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda:

1) Change of the corporate denomination of the Company from "Isolde II S.a r.l." to "CT GP S.à r.l." and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company;

2) Amendment of the article 2 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

« **Art. 2. Object.** The object of the Company is to acquire and hold a participation, in any form whatsoever, in CT GP Acquisition S.C.A., and to act as unlimited shareholder and manager of CT GP Acquisition S.C.A..

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, notes, warrants and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Consequently the following resolutions have been passed:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the corporate denomination of the Company from "Isolde II S.à r.l." to "CT GP S.à r.l." and consequentially to amend article 1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

« **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "CT GPS.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the article 2 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

« **Art. 2. Object.** The object of the Company is to acquire and hold a participation, in any form whatsoever, in CT GP Acquisition S.C.A., and to act as unlimited shareholder and manager of CT GP Acquisition S.C.A.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, notes, warrants and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by her/his last name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois de juin.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

BC European Capital IX-1, une "limited partnership", ayant son siège au Heritage Hall, Le Marchant Street, St.Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 4HY (l'«Associé Unique»), représentée par CIE Management IX LTD, ayant son siège social au Heritage Hall, Le Marchant Street, St.Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 4HY, en tant que "General Partner" de ce "limited partnership" et représentant et ayant le droit d'agir en son nom, elle-même représentée par Me Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 10 juin 2013 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique de Isolde II S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.948, constituée suivant acte passé devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 12 avril 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel mandataire a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

II. Que l'Associé Unique est le seul détenteur de toutes les parts sociales émises par la Société de sorte que les résolutions peuvent valablement être prises par lui sur les points de l'ordre du jour.

III. Les points à l'ordre du jour sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour:

1) Changement de la dénomination sociale de la Société de «Isolde II S.à r.l.» en «CT GP S.à r.l.» et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société;

2) Modification de l'article 2 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet.** L'objet de La Société est d'acquérir et de détenir une participation, sous quelque forme que ce soit, dans CT GP Acquisition S.C.A., et d'agir comme associé commanditaire et gérant de CT GP Acquisition S.C.A.

La Société peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y compris, dans la mesure permise par la loi, dans toute société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, acquérir par l'achat, la souscription, ou de toute autre manière, de même que céder par la vente, l'échange ou autrement, des actions, obligations, certificats de créance, titres obligataires, obligations convertibles et toutes autres valeurs mobilières, et détenir, administrer, développer et gérer son portefeuille. La Société peut aussi détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de certificats de parts privilégiées, convertibles ou non, de titres obligataires, de bons de souscription et de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut accorder de l'aide (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y compris verticalement ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination sociale de la Société de «Isolde II S.à r.l.» en «CT GP S.à r.l.» et partant de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «CT GP S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet.** L'objet de La Société est d'acquérir et de détenir une participation, sous quelque forme que ce soit, dans CT GP Acquisition S.C.A., et d'agir comme associé commanditaire et gérant de CT GP Acquisition S.C.A.

La Société peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y compris, dans la mesure permise par la loi, dans toute société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, acquérir par l'achat, la souscription, ou de toute autre manière, de même que céder par la vente, l'échange ou autrement, des actions, obligations, certificats de créance, titres obligataires, obligations convertibles et toutes autres valeurs mobilières, et détenir, administrer, développer et gérer son portefeuille. La Société peut aussi détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de certificats de parts privilégiées, convertibles ou non, de titres obligataires, de bons de souscription et de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut accorder de l'aide (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y compris verticalement ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête de la partie comparante, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SANTER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 12 juin 2013. Relation: DIE/2013/7513. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 juillet 2013.

Référence de publication: 2013087699/172.

(130108416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Luxembourg Central Station Centre, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 173.943.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty fourth day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Umbrella Holdings, a limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated in Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 158071, having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the "Appearing Party"),

here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg under private seal on 21 June 2013; such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state that:

- the public company limited by shares (société anonyme) "Luxembourg Central Station Centre" (the "Company"), having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 173943, was incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER on 20 December 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 383 dated 15 May 2013; and

- that the appearing party is the sole member (the "Sole Member") of the Company and that it has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Member decided to change the corporate object of the Company by the restatement of article 3 of the articles of association in its entirety in order to give it the following wording:

" 3. Object.

3.1 The Company's object is to deliver services to business people and their companies. The Company is more precisely entitled to provide offices, computers, archives, garages, telephone services, fax facilities, administrative help, etc. to third parties including to companies of the Regus group. Moreover, the Company can for its own account or on behalf of third parties, buy, sell, import and export anything except for any goods requiring a special authorisation.

3.2 The Company can perform any commercial, industrial or financial activity directly or indirectly related to its business object, including outsourcing in general and exploiting all intellectual property, industrial property and commercial property rights relating to this.

3.3 The Company can administer, supervise, and control any company related to it or in which it holds a stake and any other company, and it can issue loans to these, under any form and for any duration whatsoever.

3.4 The Company can take a stake by virtue of financial participation or in kind, through a merger, underwriting, stock purchase, financing or any other means, in any company or corporation existing or to be created in Luxembourg or abroad, for which the business object would be identical, similar or complementary to its own, or of a nature which would help the development of its own business object.

3.5 Generally speaking, the Company can perform any commercial, industrial or financial activity, which the board of directors or the Sole Director as the case may be, esteem to be necessary or useful in order to fulfil its business object.

3.6 The Company can serve as a warrant under any form, even to guarantee third party liabilities if this serves the promotion of its own business object.

3.7 The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

3.8 The business object can be widened or restricted through a change in the articles of incorporation under the conditions required by the law on commercial companies.

3.9 The present list is enumerative only and not limiting.

3.10 Specifically, the Company can perform any activity falling under the above business object not requiring specific qualifications of its directors and more particularly a university degree."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, this person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juin.

Pardevant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de droit civil résident à Luxembourg.

A COMPARU

Umbrella Holdings, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158071, ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (la «partie Comparante»),

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 21 juin 2013; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

- que la société anonyme "Luxembourg Central Station Centre" (la «Société»), établie et ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, en date du 20 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 383 du 15 mai 2013 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173943; et

- la partie comparante est la seule associée actuelle (l'«Actionnaire Unique») de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Seule résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'objet social de la société par le reformuler l'article 3 des statuts de la société dans son ensemble pour lui donner la teneur suivante:

« 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prestation de services pour des hommes d'affaires et leurs Sociétés. La Société pourra notamment mettre à disposition de tiers des bureaux, des ordinateurs, des archives, des garages, des services de téléphone, télécopie, télex, aide administrative, etc. y compris à des sociétés du groupe Regus. De plus, la Société pourra faire, pour son propre compte ou pour le compte d'autres sociétés, l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de toute chose quelconque à l'exception des biens faisant l'objet d'une autorisation spéciale.

3.2 La Société peut entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, y-compris la sous-traitance en général et l'exploitation de tous droits intellectuels et de propriété industrielle et commerciale y relatif.

3.3 La Société peut pourvoir à l'administration, à la supervision et au contrôle de toutes Sociétés liées ou non avec elles, qu'il existe un lien de participation ou tout autre, et consentir tout prêt à celles-ci, sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit.

3.4 La Société peut prendre un intérêt par voie d'apport en numéraire ou en nature, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes Sociétés ou entreprises existantes ou à créer a Luxembourg ou a l'étranger dont l'objet serait identique, analogue ou connexe au sien, ou de nature a favoriser le développement de son objet social.

3.5 D'une manière générale, la Société peut entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières que le conseil d'administration ou le l'administrateur unique selon le cas, juge nécessaires ou utiles au développement de son objet social.

3.6 La Société peut aussi donner des garanties sous toutes formes, même pour des obligations de tiers, si cela est de nature a favoriser le développement de son objet social.

3.7 La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières ou autres, reliés directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

3.8 L'objet peut être étendu ou restreint par voie de modifications des Statuts dans les conditions requises par la loi sur les Sociétés commerciales.

3.9 La présente liste est énonciative et non limitative.

3.10 Plus spécifiquement la Société peut, dans le cadre de l'objet social ci-dessus, entreprendre toute activité commerciale n'exigeant aucune autorisation spécifique et plus particulièrement aucun diplôme universitaire.»

Coûts

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; et qu'à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 26 juin 2013. Relation: LAC/2013/29282. Reçu soixante quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013087799/125.

(130109056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

RBS PPP Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.993.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

RBS PPP Investments S.C.A. SICAR

Dûment représenté par RBS PPP Investments S.à r.l.

Frank WELMAN

Gérant

Référence de publication: 2013086914/15.

(130106285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Partners Group Global Infrastructure 2012 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 166.015.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 28 juin 2013

PricewaterhouseCoopers est réélu comme réviseur d'entreprises pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour PARTNERS GROUP GLOBAL INFRASTRUCTURE 2012 S.C.A., SICAR

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013086843/14.

(130107188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.